

Jacques LE GOFF, Professeur émérite des universités,
Droit public, Faculté de droit de Brest

Cours et échanges inter-lycéens franco-européens diffusés le 01/04/2021, 10h15-11h45,
sur la plateforme de visioconférence Projet *Europe, Éducation, École* :
<https://projet-eee.eu/diffusion-en-direct-564/>

En différé : <https://www.projet-eee.eu> - <https://www.dailymotion.com/projeteeee>

En podcast : <https://soundcloud.com/podcastprojeteeee>

http://www.coin-philo.net/eee.19-20.docs/eee.19-20_podcast_eee.pdf

Programme préparé en collaboration avec **Denis CONAN**, Professeur de Philosophie,
Lycée Sainte Thérèse, Quimper : <https://www.sainte-therese-quimper.org/>

EEE - Programme 2020-2021 : <http://www.coin-philo.net/eee.20-21.prog.php>

Cours classés par thèmes : <https://projet-eee.eu/cours-classes-par-themes/>.

Contact : europe.education.ecole@gmail.com

ÉTHIQUE, MORALE ET DROIT

Ethique, morale et droit : trois modalités de l'agir humain, trois manières d'aborder la question du devoir et de l'obligation. La proximité entre les deux premières est particulièrement marquée au point de les voir souvent confondues.

La différenciation terminologique conserve pourtant sa pleine justification. Les styles de l'exercice éthique, moral et juridique ne coïncident pas exactement. D'où la question de savoir ce qui précisément les distingue, d'identifier autrement dit la spécificité de la démarche éthique.

Dans mon exposé je défendrai la thèse de l'éthique comme art de la bonne question quand la morale et le droit seraient des arts de la bonne réponse. Une thèse qui, à peine énoncée, appellera force nuances et débat.

Consulter ci-dessous :

- Suzanne RAMEIX, *L'Éthique du plus fragile*
- Catherine Deschamps, *Une conviction éthique pour le médico-social*

L'éthique du plus fragile

Professeur de philosophie dans un lycée parisien, Suzanne Rameix est chargée de cours à l'université Paris XII, enseignant l'éthique médicale aux étudiants de 1^{ère} et 2^e années de médecine au CHU Henri-Mondor. Regard sur une encyclique lue comme un «livre d'éthique».

Une première et sans doute trop rapide lecture de l'encyclique *Evangelium vitae* met en évidence trois points à nos yeux fondamentaux. Tout d'abord la construction même du texte et la réflexion du Saint-Père. Il part de la menace et rejoint la réflexion morale et l'écologie contemporaines, celle par exemple du grand philosophe allemand Hans Jonas (1). Ce dernier estime justement que la menace technologique, aux effets irréversibles dans le temps et dans l'espace, doit inciter à fonder une éthique sur le principe de la responsabilité à l'égard du plus fragile et permettre une vie authentiquement humaine sur terre. Le Pape a une démarche parallèle dans le premier chapitre de son encyclique quand il exprime l'idée que la morale est toujours refus de la force, refus de ce qui met en danger le faible. La répétition constante des mots «faibles», «petits», «en situation précaire», «sans défense» le montre bien et évoque la philosophie d'Emmanuel Lévinas (2), celle d'une responsabilité absolue devant le visage de l'autre, sa vulnérabilité.

Mais la menace nouvelle, propre à notre monde parce qu'elle est insidieuse et à l'apparence de la



S. Ney

La primauté de l'être sur l'avoir, de la personne sur les choses, de l'accueil sur le rejet de l'autre ...

justification, est celle qui font peser sur la vie les personnels de santé, mais aussi les Etats ou les organismes internationaux quand ils pratiquent, légalisent ou encouragent des comportements comme l'avortement, l'usage eugénique du diagnostic prénatal ou, à l'autre extrémité de la vie, l'euthanasie.

Ces violences s'ajoutent à toutes les autres, la guerre, l'injustice de la répartition des richesses, l'égoïsme des pays riches, les déséquilibres écologiques. Elles sont d'autant plus inacceptables qu'elles sont le fait de ceux qui devraient être institutionnellement les défenseurs des faibles.

En allant contre la vie, et notamment en violant le «sanctuaire de la vie» que doit être la famille, par le recours à l'avortement, nos sociétés semblent traverser une «crise de culture»: elles sont passées d'une culture de la vie à une culture de la mort et l'homme est ainsi entré dans une «structure de péché». L'ency-

Le danger est de voir le droit du plus fort s'imposer

“

clique souligne la contradiction qui existe dans nos sociétés quand elles prétendent défendre les droits de l'homme et admettent, par ailleurs, les atteintes à la vie.

Les causes des dérives sont multiples, mais le Pape met en avant et condamne une définition de la liberté comme autonomie individualiste. On retrouve ici une critique de l'individualisme qu'expriment certains philosophes ou sociologues contemporains comme Gilles Lipovetsky, Alain Renault ou Luc Ferry. (3) : un

contresens sur la liberté individuelle et une réduction de la personne à sa capacité de communication verbale mettent l'homme en péril. L'Etat, pour le Pape, ne peut pas être un simple ensemble d'individus côte à côte dont toutes les relations, y compris la relation entre le médecin et le malade qui n'est alors qu'un contrat de soins, se résument à une simple négociation. C'est pourtant cette société qui semble s'instaurer aux Etats-Unis où un philosophe comme Tristan Engelhardt (4) définit l'éthique comme «une entreprise de résolution de controverses», une négociation des conflits dans une société pluraliste.

Le danger souligné par l'encyclique est alors de voir le droit du plus fort s'imposer, même si ce droit prend la forme d'une loi votée par la majorité. On entre alors dans une société d'exclusion – des personnes âgées, des immigrés, des malades, des enfants nés ou... à naître. L'analyse de la menace faite par l'Évangile de la vie se révèle d'une grande modernité; ce n'est pas le cas des solutions proposées qui disent s'appuyer sur la Révélation et la tradition chrétienne.

Un deuxième point, plus classique dans les textes de l'Église, nous apparaît être très important: la prééminence de la méta-éthique sur l'éthique. La réflexion sur les

1) Hans Jonas: «Le Principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique.» (Le Cerf, Paris, 1991)

2) Emmanuel Lévinas: «Ethique et infini.» (Fayard, Paris, 1982); «Le Temps et l'autre.» (PUF, Paris, 1994)

3) Gilles Lipovetsky: «Le Crépuscule du devoir. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques.» (Gallimard, Paris, 1992)

Luc Ferry et Alain Renault: «Itinéraires de l'individu.» (Gallimard, Paris, 1987)

4) H. T. Engelhardt: *The Foundations of bioethics.* (Non traduit, 1986)

fondements de la morale, commentaires des paroles du Christ, de l'Ancien et du Nouveau Testament, des Pères de l'Eglise et d'autres textes ou encycliques l'emporte sur le contenu même de l'éthique, c'est-à-dire les énoncés normatifs. Cette réflexion leur donne ainsi un sens. Ce point est primordial car les médias, dont le Pape souligne le rôle et la responsabilité dans la société actuelle, s'intéressent plus souvent aux indications morales données par les textes alors qu'elles n'ont aucun sens quand elles sont détachées de leur richesse méta-éthique. Quelle est la valeur d'une norme morale sans le sens qu'elle donne à la vie de l'homme?

Le troisième point qu'il faut souligner, et qui est l'essentiel du texte même, concerne la vie et au-delà de la vie, la personne humaine. Pourtant, avec une

grande prudence, l'encyclique note qu'il n'y a de la part du magistère catholique ni affirmation philosophique, ni affirmation scientifique sur cette coïncidence de la personne avec la vie, mais un respect dû à l'être humain dès la conception. On peut rapprocher cette prise de position sur la personne humaine de celle exprimée, en France, par le Comité national consultatif d'éthique.

Ses membres, issus d'une société laïque pluraliste, n'ont pas trouvé d'accord sur une définition ontologique de l'embryon comme personne humaine. En revanche dans le rapport sur la recherche biomédicale et le respect de la personne humaine rédigé par le philosophe marxiste Lucien Sève (1988), il est tout à fait clair que, sur le plan éthique, on sait qu'il y a des choses qu'on ne peut pas

faire sur un embryon. Ce qui est fondamental, ce n'est pas ce qu'est l'embryon, mais ce qui est licite ou illicite à son égard. Le législateur français, en votant les lois dites de «bioéthique» (29 juillet 1994), adopte la même attitude. Elle est d'une grande logique puisque l'éthique n'a pas

et, plus largement, le grand thème kantien de l'incomparable dignité des personnes opposée au prix des choses que l'on peut substituer les unes aux autres.

Ce texte très riche (ch. III), pose le grave problème philosophique de la «loi» injuste. Selon l'encyclique, les lois légalisant l'avortement ou dépénalisant l'euthanasie impliquent la désobéissance ou la clause de conscience pour les chrétiens. En ce domaine, la lecture du croyant et de l'incroyant diverge, car ce qui est en jeu, c'est le statut de la démocratie. Celle-ci est le fondement et la finalité des morales autonomiques, dans lesquelles l'homme pose lui-même les lois auxquelles il doit se soumettre; dans une morale hétéronomique où la loi est reçue d'un Autre, ou la Vérité est dite et même se révèle et s'incarne, la démocratie n'est pas une fin, mais seulement un moyen. Une démocratie pluraliste et laïque doit cependant pouvoir, elle aussi, rechercher et promouvoir cette nouvelle «culture de la vie humaine» (ch. IV) que le texte papal définit par une triple primauté, celle de l'être sur l'avoir, celle de la personne sur les choses, celle de l'accueil sur le rejet de l'autre, une primauté fondée sur une transformation de notre regard sur l'autre en «regard contemplatif», invitation à la rencontre, au dialogue et à la solidarité.

Comment y parvenir? En suivant, en personne de bonne volonté, le chemin tracé par l'Évangile de la vie. S'achevant sur un appel aux femmes et une invocation à Marie pour réconcilier les hommes avec la vie, il fait irrésistiblement penser à la résistance des femmes algériennes, des «veuves de la place de Mai» ou des femmes irlandaises: la femme qui porte la vie détruira la guerre mortelle.

Suzanne Rameix
Propos recueillis
par Marc Horwitz

Point très important : la prééminence de la méta-éthique sur l'éthique

“

pour objet ce qui est, mais ce qui doit être. Cependant, s'inscrivant dans une Révélation, l'encyclique définit la personne humaine en référence, naturellement, à une transcendance, une extériorité qui lui donne son fondement, sa finalité et son sens. La vie est don de Dieu (ch. II) et doit être, dès lors, elle-même don. Ainsi toute personne est un être de relation et un être incomparable qui appartient à la «famille humaine». La démonstration du Pape est sur ce point poignante puisqu'il dit, se référant au meurtre d'Abel par Caïn, que tout meurtre est un fratricide: tous les hommes sont donc frères.

Dans la famille et l'amour des parents, des frères et sœurs, chaque enfant doit être accueilli comme une personne, tel qu'il est. La comparaison entre personnes n'a d'ailleurs pas de sens puisqu'il n'y a pas de «normalité» – le mot est entre guillemets dans le texte papal. On rejoint ici la thèse de l'épistémologue de la biologie Georges Canguilhem (5)

5) Georges Canguilhem: «Le Normal et le pathologique». (PUF, Paris, 1991)

assas
éditions

DDB

JEAN-PAUL II

Evangelium vitae

Encyclique sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine

Texte présenté et annoté par les Jésuites des Cahiers pour croire aujourd'hui

ASSAS ÉDITIONS
128 pages DESCLÉES DE BROUWER 30F

Une conviction éthique pour le médico-social

Catherine DESCHAMPS
Membre du Comité National
de coordination des groupes
éthiques de l'APF

Comment l'homme mourant peut-il avoir encore une place dans cette société, ou bien la citoyenneté des personnes n'est-ce pas aussi pouvoir parler et vivre la mort comme on parle et on vit la vie ?

C'est une des questions qui est au cœur de la situation des services et établissements du secteur médico-social actuellement.

En effet les professionnels sont confrontés à l'approche de la mort d'enfants ou d'adultes mais des freins culturels et institutionnels existent encore qui gênent l'accompagnement tel qu'il devrait pouvoir se faire.

1- Comme la loi de mars 2002 sur les droits des malades, les lois de 2002 et de 2005 ont mis en avant les droits des personnes dans le domaine social et médico-social et dans le domaine des personnes en situation de handicap. Les personnels ont reçu des formations qui leur permettent de considérer les personnes handicapées dans toute leur humanité et pourtant la différenciation entre la personne, donc citoyenne, et le handicap n'est pas toujours faite, la personne " dans une dimension singulière " (surtout quand elle est très gravement handicapée) est encore parfois "empêchée" ou "surprotégée" dans ses souhaits. Par contre, on parle et on acte sans cesse la vie pour elle : "le projet de vie" légal et réglementaire est très symbolique à ce sujet.

Comment, dans cette culture (influencée aussi historiquement par la culture médicale), appréhender la mort, l'accepter, entendre les demandes des personnes alors que l'on est là pour accompagner la vie quelle qu'elle soit et que les autres enfants ou adultes sont là pour vivre ? " La mort c'est ailleurs ", comme si ce n'était pas aussi la vie.

Par ailleurs, cette approche particulière renvoie aux limites de l'efficacité professionnelle.

2- Comme partout la mort est tabou :

"On n'en parle pas aux résidents du foyer" ou "je m'excuse d'avoir pleuré au moment du décès d'un enfant de l'établissement" de la part d'un professionnel, sont des propos qui m'ont été rapportés récemment.

3- La mort est considérée comme liée à la maladie, c'est donc de l'ordre du sanitaire. Les deux secteurs étant toujours très cloisonnés, les difficultés de travailler ensemble sont encore très présentes.

Et pourtant, les services et établissements du secteur des personnes en situation de handicap sont tous confrontés à ces approches de la mort un jour ou l'autre et parfois assez souvent.

Alors quelles sont les questions que les personnes handicapées et leurs familles posent aux professionnels ?

Pouvez-vous accompagner jusqu'au bout cet enfant, ses parents, cette personne, comme

vous l'avez accompagnée jusqu'à présent ?

Que permet la loi LEONETTI, la connaissez-vous bien ?

Y a-t-il une équipe de soins palliatifs, un réseau, des bénévoles d'accompagnement avec lesquels vous travaillez, qui peuvent nous aider ?

Pouvez vous répondre à nos souhaits concernant le lieu et la façon de terminer cette vie ?

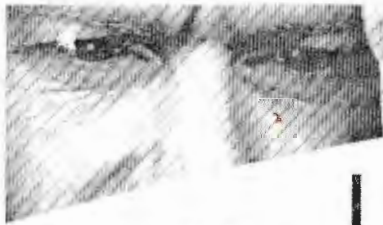
Toutes ces questions sont reprises par les professionnels eux-mêmes qui se les posent à eux-mêmes et qui demandent des réponses et de l'aide pour pouvoir vivre ces moments difficiles.

Il y a une forte attente des personnes, des familles et des professionnels qui dans ces cas-là se posent la question éthique de LEVINAS : comment garantir notre propre liberté conjointement à celle d'autrui ?

Des réponses sont apportées selon les lieux et rarement totalement satisfaisantes : formation de salariés à l'accompagnement de fin de vie, partenariat avec une équipe mobile ou avec une association de bénévoles d'accompagnement, décision d'éviter l'hospitalisation pour les derniers jours si la personne le demande, appel aux membres du comité national de coordination éthique de l'APF pour réfléchir sur une situation difficile, travail d'analyse en équipe autour d'une situation...

Voyons maintenant avec les intervenants de la table ronde quelles pistes pourraient être reprises et développées afin que, comme le dit Elisabeth LEPRESLE, " pour ne mourir qu'une seule fois, il convient de ne pas rater la sortie ".

Contact : " Catherine DESCHAMPS " < canotton@yahoo.fr



Anesm

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

L'Anesm a pour mission d'élaborer des recommandations de bonnes pratiques professionnelles prises en compte dans les démarches d'évaluation interne et externe.

Une recommandation de bonnes pratiques a pour vocation d'éclairer les professionnels dans leurs actions et les institutions dans leur organisation.

Le thème de la mise en place d'une démarche éthique est inscrit dans le programme de travail 2009 de l'Agence.

Ce thème s'inscrit en outre dans le cadre du 10^e objectif du Plan Métiers de février 2008. Il fait par ailleurs l'objet d'une mesure spécifique dans le cadre du Plan Alzheimer (mesure 38), qui a abouti à la création d'un espace de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer au sein du CHU de Reims.

LETTRE DE MISSION DESTINÉE AUX MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Recommandation de bonnes pratiques professionnelles

L'éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Problématique

Le champ du questionnement éthique est parfois difficile à appréhender pour les professionnels du secteur social et médico-social car il traverse et interroge différents domaines, en particulier :

- le droit des usagers
- la bientraitance ou la prévention de la maltraitance
- la démarche qualité ou l'évaluation.

Ainsi, la spécificité du champ de l'éthique pose question, et donc, par voie de conséquence, la vocation d'une démarche éthique et ses modalités.

La réflexion éthique émerge avec une acuité particulière **au sein d'un conflit de valeurs d'égale légitimité**. Par exemple, la question éthique se pose lorsque, à l'occasion d'une situation concrète, le droit à la liberté se heurte à l'impératif de sécurité ; ou encore, lorsque la nécessité du partage de l'information rentre directement en conflit avec le devoir de confidentialité ; une autre configuration classique est celle de l'écart possible entre le respect de la volonté de la personne et l'impératif d'intervention.

Dans ce contexte, l'éthique consiste en une **pratique de la distanciation** et de la réflexion pour une **prise de décision collégiale**, cherchant à concilier au mieux des impératifs juridiques, déontologiques et humains dans une **décision par définition singulière**. Ainsi Paul Ricoeur écrira-t-il que la mise en œuvre

de l'éthique « consiste à inventer les comportements justes et appropriés à la singularité des cas »¹.

De façon plus spécifique, pour le champ social et médico-social, Brigitte Bouquet indiquera au sujet de l'éthique : « Voisine de la morale mais aussi de la déontologie, nous dirons que l'éthique, contrairement à celles-ci, ne donne pas de réponse visant à l'universalité, qu'elle ne forme pas des principes mais plutôt met en question la façon dont ces derniers sont actualisés ou réactualisés dans les situations rencontrées. »²

Cette actualisation ou réactualisation des principes dans les situations rencontrées prend tout son sens au regard des deux éléments propres aux accompagnements dans le secteur social et médico-social :

- La vulnérabilité des populations accueillies ou accompagnées, qui donne à chaque décision un poids et une portée particulière, et appelle une responsabilité des professionnels en conséquence.
- La complexité croissante des situations auxquelles les professionnels se trouvent confrontés, qui rend bien souvent impraticables les impératifs juridiques et déontologiques sans une réflexion permettant des ajustements dans la pratique.

Adaptée aux spécificités du travail social et médico-social, l'éthique peut être appréhendée au sein d'un établissement ou service sous forme d'une approche globale de questionnement du sens de ses missions.

¹ Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, Paris : Seuil, 1990.

² Brigitte Bouquet, *Ethique et travail social*, Paris : Dunod, 2004, p. 17.

« Réflexion inlassable sur le sens de ce que l'on fait, sur le rapport à l'autre et la capacité à être sans cesse en situation d'imagination, d'invention (...) », pour reprendre les propos de Didier Sicard, ancien Président du Comité Consultatif national d'éthique, l'éthique ne se limite pas aux comités, ateliers, séminaires ou chartes qui sont censés l'incarner ; l'éthique peut, bien au contraire, être insufflée dans un établissement ou un service qui n'a pas choisi ou pensé de la nommer en tant que telle.

En conséquence, la vocation de la recommandation est la suivante : permettre aux établissements et services d'entreprendre et/ou développer une démarche éthique, quel que soit le degré de formalisation qu'ils choisissent, d'identifier quels bénéfices ils peuvent en attendre et les repères méthodologiques pertinents en la matière.

Enjeux

La promotion du questionnement éthique est l'une des préconisations de la recommandation de l'Anesm : *La bientraitance, définition et repères pour la mise en œuvre*³ et est inscrite au premier plan des réflexions de la commission *Ethique et déontologie* du CSTS.

En articulation avec ces travaux, la recommandation aura pour but de proposer un éclaircissement sur la nécessité d'une démarche éthique au sein d'un établissement ou d'un service, les bénéfices que cette démarche apporte aux usagers, à leurs proches et aux professionnels, et les modalités de mise en œuvre qui facilitent le déploiement d'une réflexion éthique sereine et distanciée.

L'un des enjeux sera donc de proposer au sein de la recommandation une approche de l'éthique conforme aux spécificités qui la caractérisent et la différencient des normes juridiques, morales et déontologiques susceptibles d'être formalisées a priori et de constituer un cadre d'action en amont.

Ceci induit que :

- la notion même d'éthique fera l'objet d'une « définition » au sein de la recommandation ;
- les préconisations relatives à l'éthique chercheront à promouvoir le questionnement des pratiques professionnelles et la recherche collégiale de décisions éclairées ;
- la vocation par définition singulière de toute décision « éthique » trouvera son illustration dans la recommandation au sein de « cas pratiques », plutôt que de longs développements théoriques sur telle ou telle dimension de la réflexion éthique : elle éclairera les professionnels sur la méthode qui pourra être utilisée pour aborder ces situations le plus justement possible.

Principales questions

1) Quels sont les points de « définition » pertinents de la notion d'éthique ?

- Quelle différenciation établir entre l'éthique, la déontologie, la morale, les bonnes pratiques professionnelles ?
- Quelle articulation entre le champ de l'éthique et celui du droit ?
- Quelles sont les références théoriques qui peuvent éclairer la définition de l'éthique pour le secteur social et médico-social ?

2) Quelle est la vocation d'une démarche éthique ?

- A quels besoins la démarche éthique peut-elle légitimement répondre ?
- Quel type de conflit ou de difficulté la réflexion éthique peut-elle prétendre éclairer ?
- En quoi la réflexion éthique permet-elle une construction identitaire au niveau institutionnel ?
- Quel modèle de relations professionnelles la réflexion éthique vise-t-elle à promouvoir ?
- Dans quelle mesure la réflexion éthique permet-elle une production de sens de la pratique et sur ce point, quels sont ses apports spécifiques par rapport à d'autres formes de suivi ou d'analyse de la pratique (supervision par exemple) ?

3) A quelles conditions la démarche éthique peut-elle contribuer à l'amélioration continue des pratiques ?

- Comment articuler la mise en valeur du processus de questionnement avec la recherche légitime de formalisation des valeurs et des résultats de la réflexion ?
- Quel type de formalisation la réflexion éthique (avis, charte...) peut-elle engendrer sans perdre sa vocation de processus de questionnement ?
- Une démarche éthique peut-elle être menée sans mobilisation d'apports extérieurs ?

“ La recommandation aura pour but de proposer un éclaircissement sur la nécessité d'une démarche éthique au sein d'un établissement ou d'un service. ”

3 Recommandation Anesm sur la bientraitance, Repère 4, Préconisation 2.5.